

**COMMUNE  
DE  
GOURIN**

**2023/29/03/09**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 29 MARS 2023**

**Date de convocation :**  
21/03/2023

**Convocation affichée le :**  
21/03/2023

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice :** 27  
**Présents :** 23  
**Procuration (s) :** 4  
**Votants :** 27

Reçu en Préfecture de  
VANNES le 13.04.2023...  
Certifié exécutoire le 13.04.23  
Publié ou notifié le .....  
A GOURIN, le 13.04.2023  
Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



**L'an deux mille vingt-trois** à vingt heures trente minutes, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

**Etaient présents :** LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, GOJARD Laurine (arrivée à 21h13), LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :** PERON Alan, BOUËDEC Jean-Michel, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc.

**Procuration(s) :** PERON Alan à BOURLÈS Christophe, BOUËDEC Jean-Michel à PERON Matthieu, PICARDA Styren à TROALEN Anne, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « Pour » et 6 voix « Contre », Christophe BOURLÈS a été élu secrétaire de séance.

**9 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAF DU MORBIHAN ET LA LUDOTHEQUE DE GOURIN – PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022**

Monsieur le Maire sollicite de l'Assemblée l'autorisation de signer la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan et la commune de Gourin.

Cette convention, reçue en mairie le 25 janvier 2023, s'applique pour l'année 2022. Elle définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention Fonds publics et territoires dédiée au fonctionnement des ludothèques.



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Affiché le

ID : 056-215600669-20230329-DELI2023\_290309-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la Convention d'objectifs et de financement entre la CAF du Morbihan et la ludothèque de Gourin – Période 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Pour extrait conforme au registre,  
A GOURIN, le 29 mars 2023

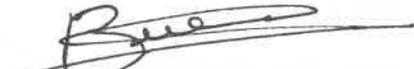
Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



Le secrétaire de séance,



Christophe BOURLÈS.

